

AU FIL DES SAISONS

Saint-Martin d'Uriage

NUMÉRO 215 • TRIMESTRIEL • ÉTÉ 2024



© Emilie Chaumet, C'est qu'il nous reste, 2024, détail



P.10 | PLAN CANICULE
2024

P.13 | GRAND ANGLE
SUR L'EAU

P.18 | TRAVAUX
DANS LA COMBE

mairie.saintmartinduriage.fr

ANNIVERSAIRE

UN NOUVEAU CENTENAIRE À SMU

Ancien agriculteur bien connu de la commune, René vit toujours au domicile qui l'a vu naître, une maison construite en 1779 qui fut celle de ses parents et grands-parents. C'est là qu'il nous a accueillis, le Maire, Mme Roberte Pelletier, conseillère municipale déléguée aux seniors, et moi, et nous a fait bénéficier de sa bonne humeur, sa sagesse et ses souvenirs.

René a passé son enfance entre le travail à la ferme et l'école de garçons du Bourg : « *Filles et garçons étaient séparés* ». Il était fier de faire partie de ces écoliers en blouse noire et béret titulaires du Certificat d'études primaire.

En 1939, il débute dans les champs avec son frère : « *On n'était pas riches, mais pas malheureux, on ne manquait de rien, mais nous avions peu de temps pour les loisirs* ». Sa bonne santé, il la doit à son mode de vie : « *j'ai toujours eu une alimentation saine, jamais fumé et bu avec modération. Toujours de l'eau lors des travaux dans les champs et pas de cigarettes dans les étables* », probablement le secret de sa longévité.

Durant la Seconde Guerre mondiale, René n'a pas joué les héros et assume ce que nombre de Français ont alors vécu : « *Je n'ai pas honte de le dire, nous avions très peur. Il y avait les maquisards. Ils sont restés 6 mois dans notre grange, mais il y avait aussi la milice et les allemands. Pour nous protéger, nous allions dormir dans les champs.* »

René évoque aussi sa participation à la construction de la route entre la Grivolée et le Bourg, sa solidarité aux habitants lorsqu'il s'agissait de déneiger à la pelle la route de Pinet « *à l'époque la neige tombait en abondance* ». Les jeunes organisaient des slaloms de ski dans les champs des Bonnets.



Monsieur René Faure, né le 12 avril 1924, Chemin des Bonnets

C'était aussi les débuts de la station de Chamrousse, « *nous étions de bons skieurs (...), on récupérait de vieux skis, on construisait nos bâtons avec des branches de châtaigniers* ».

Aujourd'hui, René est bien accompagné par ses proches. Son maintien à domicile passe par un portage des repas, la venue régulière des infirmières et une aide à domicile. Il reste autonome grâce à sa vieille Clio et sa capacité à se déplacer pour aller rencontrer ses voisins et retrouver les chevaux dans ses champs. C'est en ces lieux que René souhaite encore vivre quelques années.

Michel Deridder,
Adjoint à la solidarité.

Nous remercions Émilie Chaumet pour la photographie de la couverture :

Ce qu'il nous reste, 2024, détail

SOMMAIRE

- P.04 | PRINTEMPS EN IMAGES
- P.06 | VIE COMMUNALE
- P.10 | ENFANCE, JEUNESSE ET SOLIDARITÉ
- P.13 | GRAND ANGLE
- P.18 | ENVIRONNEMENT
- P.23 | ANIMATION DU TERRITOIRE



L'EAU, UN BIEN COMMUN INFINIMENT PRÉCIEUX ET AUSSI UNE FORCE DIFFICILE À MAÎTRISER

Les restrictions d'eau de l'année dernière nous semblent lointaines après ce printemps pluvieux et vert. Nous avons cependant choisi, dans ce bulletin municipal, de mettre l'accent sur cet « élément » vital par nature qu'est l'Eau.

Si les experts s'entendent sur le fait que les Alpes resteront arrosées dans les décennies à venir, la typologie des précipitations évolue avec des événements pouvant être plus violents. Nous avons déjà vécu ces dernières années une récurrence accrue des désordres qui peuvent s'ensuivre avec des chutes d'arbres, des glissements de terrain ou des affaissements de chaussée. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil de planification des actions de gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires, est actuellement en révision, avec un exercice planifié d'ici la fin de l'année.

La gestion de « toutes » les eaux... ce sont des kilomètres de tuyaux, des ouvrages, des heures d'entretien que l'on ne voit pas mais qui requièrent des budgets conséquents. Le « Grand Angle » de ce bulletin vous présente les acteurs de cette gestion et les investissements prévus.

Nous savons qu'à l'avenir, nous devons mettre encore plus de moyens pour assurer la potabilité de l'eau, la distribution et l'assainissement. Mais dès à présent nos choix sont importants. Nous devons avoir une vigilance toute particulière vis à vis des polluants, notamment les polluants éternels, dont on entend enfin parler en France (les PFAS), qui se cachent partout, y compris dans les farts des skis, les vêtements techniques imperméables, ... Il est donc indispensable de bien choisir nos achats en attendant des interdictions de production qui, espérons-le, devraient intervenir dans un avenir proche.

Par ailleurs un changement important est intervenu le 1^{er} avril dans notre commune. L'office thermal et touristique d'Uriage (OTTU) a passé le relais pour la promotion du tourisme à l'Office du Tourisme Belledonne Chartreuse (OTBC), lequel conserve un bureau d'information touristique dans l'ancienne gare d'Uriage.

On ne peut que remercier l'OTTU du beau travail réalisé pendant près de 30 années et souhaiter un bon relais à l'OTBC et son bureau d'Uriage ainsi qu'au nouveau service culturel communal. L'animation culturelle, maintenant mise en œuvre directement par la commune, avec une équipe dynamique, maintiendra le haut niveau de qualité apprécié par les saint-martinois.

CÉCILE CONRY

Adjointe à la transition écologique

GILLES DUVERT

Conseiller municipal délégué
à l'eau et assainissement



PLANTATION

Plantation d'arbres fruitiers à l'Aire Éducative Terrestre.

Sur le terrain prêté à l'école des Petites Maisons pour leur projet d'Aire Éducative Terrestre, les enfants sont venus planter 15 arbres fruitiers d'essences diverses, sous le château d'Uriage. Cette plantation est le fruit du travail élaboré durant l'année scolaire par la classe de CM1/CM2.



RENCONTRE

Rencontre avec le chef Papou Mundiya Kepanga.

430 personnes ont eu le plaisir de rencontrer le chef papou Mundiya Kepanga lors d'une journée exceptionnelle organisée conjointement avec Vaulnaveys-le-Haut. Accompagné de Marc Dozier, réalisateur, le chef de la tribu des Uli est venu présenter le documentaire « *Gardiens de la forêt, le temps des solutions* » et répondre, avec un certain sens de l'humour, aux questions du public.



COMPOSTEURS

Distribution de composteurs

Campagne de distribution de composteurs par le service déchets du Grésivaudan. Toutes les dates sur le site du Grésivaudan : www.le-gresivaudan.fr



ALZHEIMER

La « Petite Chaumière » a accueilli ses premiers colocataires !

Quatre personnes âgées désorientées, souffrant de maladie de type Alzheimer, résident désormais dans un lieu adapté à leur dépendance. Un projet porté par l'association « La Chaumière », qui assure la gestion et le fonctionnement de ce lieu de vie situé dans une maison communale (ex maison Murienne).



NETTOYAGE

Nettoyage de printemps du 16 mars

Des habitants se sont rassemblés cette année encore dans les hameaux et le bourg pour le nettoyage de printemps avec un même constat : moins de déchets le long des chemins mais toujours trop de déchets le long des routes ou à proximité des parkings. Carton rouge pour les abords du parking du gymnase !



LUDOSPHERE

Uria'jeux !

Le service jeunesse et l'association Ludosphère ont proposé le 28 mai dernier une nouvelle édition d'Uria'jeux. Entre jeux de construction, tours de manèges, jeux d'échecs et créations en carton, petits et grands ont été ravis de (re)découvrir des jeux parfois peu connus !



EXPOSITION

Vernissage de l'exposition A force de douceur.

Le vernissage a eu lieu vendredi 5 avril dernier en présence des artistes Camille Boileau et Romain Gabaud, de la commissaire d'exposition Frédérique Ryboloviecz, de l'adjointe à la culture Peggy Briand et du Maire Gérald Giraud.



PROTECTION

Pourquoi et comment préserver les crapauds, grenouilles et salamandre ?

Lors de l'opération de protection à l'étang des Seiglières, Luca Cerutti, en stage au service environnement, a expliqué la nécessité de préserver les corridors et mares pour ces amphibiens qui ont une double vie : terrestre et dans les mares et étangs pour se reproduire.



COMICE AGRICOLE

BALCON DE BELLEDONNE

Cette année, la foire de Pinet cède la place au comice agricole et forestier du Balcon de Belledonne. Ce sera le dimanche 25 août. La journée sera dédiée à l'agriculture de montagne, la forêt et l'eau.

Vous y retrouverez les animaux, les stands de producteurs, de sylviculteurs, des attractions pour les enfants, le concours de bûcherons...

L'association du comice (ACAFBB), accompagnée de l'association des agriculteurs de Saint-Martin d'Uriage (ADASMU) et de nombreux bénévoles se réunit régulièrement pour organiser cette fête avec l'aide des services techniques de la mairie.

Ceux qui souhaitent apporter leur contribution peuvent participer aux réunions qui ont lieu à la salle du Pinet d'Uriage. Pour cela, contacter Josette Brunet-Manquat :

➔ **Contact** : josette.brunet-manquat@wanadoo.fr

ALLÉE DES ROSES

NOUVEAUX COMMERCES



PLAISIR D'EMBEILLIR
MOBILIER - DÉCORATION - CONSEIL

PLAISIR D'EMBEILLIR

Concept autour de l'habitat : vente de décoration et de mobilier, conseil en décoration, home-staging et conseil immobilier.

Ouvert du mardi au samedi, 10h - 12h30 et 14h30 - 19h.

Adhérent de l'UDCU, prend la carte de fidélité des commerçants d'Uriage.



MADemoiselle ALINE

Coiffure et esthétique : salon d'intérieur avec un salon de café ou de thé, un coin pour les enfants, une table pour travailler,...

Ouvert du mardi au vendredi 9 h - 19h, nocturne le jeudi jusqu'à 21h, samedi 8h30 - 12h.

Esthétique assurée par une prestataire indépendante, CM Beauty, sur réservation du mercredi au vendredi.



CARREFOUR CITY

Céline et Jonathan Larue sont les gérants du nouveau magasin Carrefour City.

Ils sont 7 employés au total avec les gérants pour vous accueillir.

Le Carrefour City est ouvert du lundi au samedi de 7h à 21h et le dimanche de 9h à 13h.



CARROUSEL FLEURS ET CURIOSITÉS

Stéphane Donzel, fleuriste, a ouvert le 16 avril le commerce « Carrousel fleurs et curiosités » au 42 Allée des Roses.

Le magasin est ouvert du mardi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 19h, le vendredi et le samedi de 9h30 à 19h et le dimanche matin de 9h30 à 12h30.

➔ **Vous venez d'ouvrir un commerce sur la commune ou vous prévoyez de le faire ?**

N'hésitez pas à nous transmettre l'information en envoyant un mail à atel@mairie-smu.fr

HORAIRES PISCINE LA PISCINE EST OUVERTE !

La piscine au Bourg a rouvert le 1^{er} juin pour la saison estivale. Les horaires d'ouverture sont :

En juin : les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h, le mercredi de 12h à 19h (non-stop) et les samedi et dimanche de 10h à 19h (non-stop). **En juillet et août** : tous les jours de 10h à 19h.

Le 1^{er} septembre : de 10h à 19h. Fermeture le 1^{er} septembre au soir.



La Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG), qui en est gestionnaire depuis le 1^{er} janvier 2024, a harmonisé les tarifs de l'ensemble de ses piscines. Pour la saison 2024, l'entrée unitaire est fixée à 3,30€ pour un enfant, 3,50€ pour un étudiant, 5€ pour un adulte. L'ensemble des tarifs, y compris les cartes à rechargement 10 entrées et les abonnements, est consultable sur le site www.le-gresivaudan.fr

À NOTER

L'accès aux 4 piscines intercommunales d'été (Allevard, Prapoutel, Saint-Martin d'Uriage et Saint-Vincent de Mercuze) ainsi qu'aux 2 piscines couvertes (Crolles et Pontcharra) est ouvert à tous les Saint-Martinois.

RAPPEL

QUELQUES RÈGLES DE CIRCULATION

VÉLO :

- En groupe : roulez à deux de front ou en file indienne. File indienne systématique en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent.
- Casque fortement recommandé. Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans (conducteur ou passager).

TROTINETTE :

- Circulation sur les trottoirs car vous êtes considéré comme un piéton.
- Empruntez les passages protégés s'ils sont à moins de 50 mètres.
- Roulez à allure modérée.
- Port du casque conseillé.

En cas de dommage causé à un tiers, vous engagez votre responsabilité civile avec obligation de réparer le préjudice. En général, vous êtes couvert par le contrat d'assurance habitation.

Il est recommandé de contacter votre assureur pour vérifier que le contrat n'exclut pas la garantie pour les sports à roulettes.

TROTINETTE ÉLECTRIQUE :

- Avoir minimum 14 ans.
- En agglomération
 - Circulation sur les pistes cyclables.
 - En l'absence de pistes cyclables : Sur la route, vitesse maximale autorisée de 50 km/h. Sur les aires piétonnes : allure modérée (6 km/h) et sans gêner les piétons. Circulation sur les trottoirs interdite.
- Hors agglomération
 - Circulation sur les pistes cyclables, les voies vertes et sur les voiries privées.
 - Circulation sur les trottoirs interdite.
 - Circulation sur la route (si autorisée par l'autorité en charge de la police de la circulation)
 - Vitesse maximale autorisée de 25 km/h.
 - Port du casque obligatoire, nécessité de porter un équipement rétro-réfléchissant la nuit ou en cas de visibilité insuffisante et de rouler avec les feux de positions allumés.
- Pas plus d'une personne sur la trottinette.
- Être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.
- Obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Elle couvre les dommages causés à autrui.

Si vous circulez en dehors des zones autorisées ou s'il y a plus d'une personne sur la trottinette, vous risquez une amende de 135 €.



RÉOUVERTURE

L'AUBERGE DES SEIGLIÈRES

Une page de l'histoire de l'auberge des Seiglières se tourne. Ludovic Claudel, gérant de l'établissement de 2020 à 2023, est parti vers d'autres aventures.

Arrivé pendant le confinement, il avait réussi à développer ce lieu grâce à une cuisine locale et raffinée et à son talent d'entrepreneur. Nombreux sont les habitants et les touristes qui ont aimé fréquenter l'auberge ! Nous en profitons pour remercier chaleureusement Ludovic Claudel pour son engagement.

C'est Paul-Edouard Routhiau, ancien chef de cuisine à la brasserie Chavant de Voiron, qui, séduit par la beauté du site, reprend le flambeau. Ce jeune chef d'une trentaine d'années, épaulé par son équipe dynamique et enthousiaste, inscrit, pour l'instant, sa cuisine dans la continuité. Après quelques travaux de rafraîchissement de la salle et de l'entrée, l'auberge a rouvert ses portes le 1^{er} mai.

L'auberge est ouverte midi et soir les lundi, mardi, vendredi et samedi, ainsi que le dimanche midi. Paul-Edouard Routhiau a ainsi souhaité être complémentaire de l'offre du Bourg où les restaurants sont fermés le lundi et mardi. Bonne chance pour démarrer cette belle aventure !

Claudine Chassagne, adjointe à l'économie locale-tourisme et à l'agriculture.



STATIONNEMENT

À NOS DISQUES, POUR FAIRE TOURNER LES VOITURES !

Nous nous réjouissons de bénéficier dans notre commune de toute une variété de commerces attractifs et dynamiques, au Bourg, à Uriage, au Sonnant. Une des conditions de leur pérennité est leur accessibilité.

Malgré le développement des mobilités douces, la voiture est encore notre principal moyen de transport pour accéder à ces zones commerciales. Le nombre de places de parking étant forcément restreint, le dispositif de disque de stationnement a été mis en place au Bourg et à Uriage pour limiter le temps de stationnement de chaque véhicule en fonction de la couleur de la zone dans laquelle il est stationné. Malheureusement, les commerçants nous alertent constamment sur le non-respect de ces règles, qui pénalise sérieusement leur activité. La police municipale intervient régulièrement pour sanctionner des contrevenants mais elle ne peut évidemment pas surveiller en permanence les zones de stationnement.

Merci donc aux habitants de la commune de se conformer aux règles de stationnement, au bénéfice de leurs commerçants. On trouve des disques dans les grandes surfaces, les stations-service, les magasins auto...

OFFRE D'EMPLOI

DISTRIBUTION DES BULLETINS MUNICIPAUX

La Mairie recrute des personnes ayant une bonne connaissance de tout ou partie de la commune pour effectuer, 4 fois par an, la distribution en boîtes aux lettres des bulletins municipaux ou d'autres brochures.

Un véhicule est mis à disposition. Il est donc nécessaire d'avoir le permis B. Les agents distributeurs sont libres de s'organiser comme ils l'entendent durant leur semaine de distribution. Chaque tournée est rémunérée sur la base de 20h au SMIC. Le caractère ponctuel de cette mission peut aussi convenir à des étudiant(e)s, ou à des retraité(e)s souhaitant disposer d'un complément de revenus (cumul emploi/retraite).

➔ **Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec le service Communication de la Mairie.**

Service Communication • Mairie • 2, place de la Mairie, 38410 Saint Martin d'Uriage ou communication@mairie-smu.fr

À PROXIMITÉ



VAULNAVEYS-LE-HAUT

AIRE DE LOISIRS : UN LIEU DE VIE INTERGÉNÉRATIONNEL DANS UN CADRE NATUREL

D'une superficie totale de 3 400 m², ce nouvel espace public, à proximité du rond-point du golf, est ouvert à tous et propose un skate-park, une pumptrack, un site d'initiation à l'escalade et des espaces naturels (sentiers, table d'orientation, verger partagé). Ce projet a coûté environ 400 000 euros à la commune de Vaulnaveys-le-Haut, qui a bénéficié des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère. Le site a été inauguré le samedi 1^{er} juin 2024.

HISTORIQUE DU PROJET

L'idée a été initiée par le Conseil Municipal des Enfants (CME), en 2015, qui souhaitait disposer d'un espace pour s'adonner aux joies du skate. L'idée a fait son chemin et c'est un équipement ambitieux, doté d'une vraie dimension intergénérationnelle, qui est sorti de terre.



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Ce projet s'inscrit dans la démarche « Plan Climat Air Énergie » (PCAÉ), avec notamment la réutilisation de matériaux sur place (bois, gravats...), le respect de l'environnement et de l'équilibre faune, flore et activités humaines raisonnées. L'intégration d'une haie fruitière à vocation paysagère, pédagogique et environnementale conforte l'aspect naturel et intergénérationnel du site.

UNE AVENTURE HUMAINE

Ce qui fait la particularité de ce projet, c'est l'implication d'acteurs variés du territoire : élus, jeunes, bénévoles, associations, entreprises et artisans locaux... La diversité de ces intervenants a permis de combiner des avis de spécialistes et de mener une réflexion approfondie sur ce projet d'aménagement, qui répond aux besoins des différents habitants de la commune.



➔ Le règlement de l'aire de loisirs est disponible à l'accueil de la mairie de Vaulnaveys-le-Haut ou en ligne, en flashant ce QR code :

LES COUPONS SPORT & CULTURE

Aide financière à la pratique sportive et culturelle en direction des familles



DISPOSITIF D'AIDE

LE DISPOSITIF COUPONS SPORT ET CULTURE

Afin de permettre aux jeunes d'accéder plus facilement aux activités sportives et culturelles, un dispositif d'aide vient d'être lancé par le CCAS pour financer une partie de la cotisation annuelle. Il est destiné aux familles de la commune ayant un ou plusieurs enfants âgés de 3 à 18 ans.

Le coupon, d'une valeur de 40€, permet de participer au règlement des adhésions annuelles dans les associations Saint-Martinoises. Plusieurs enfants d'une même famille peuvent en bénéficier, l'aide peut aller jusqu'à 80 € par enfant, selon les ressources du foyer (quotient familial CAF inférieur ou égal à 1250€).

Les demandes doivent impérativement être déposées au CCAS avant le dimanche 29 septembre 2024.

PLAN CANICULE 2024

PERSONNES ÂGÉES - EN SITUATION DE HANDICAP

Faites vous connaître !

Inscription au registre et renseignements auprès du Centre
Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d'Uriage.



PLAN CANICULE 2024

PENSEZ À VOUS INSCRIRE ET ADOPTER LES BONS RÉFLEXES !

L'exposition à une température élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications, surtout chez les personnes âgées, les personnes fragiles et celles particulièrement exposées à la chaleur.

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Éviter les efforts physiques
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets la journée
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Ne pas boire d'alcool
- En cas de malaise, appeler le 15

Comme chaque année, le CCAS se charge de tenir à jour un registre nominatif et confidentiel des personnes vivants à leur domicile âgées de 65 ans ou plus ou en situation de handicap. Le but est de pouvoir disposer, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sanitaires et sociaux. Cela permet aussi d'organiser un contact périodique afin de veiller à la santé et au bien-être des personnes inscrites. Tout citoyen souhaitant s'inscrire ou inscrire un de ses proches peut s'adresser au CCAS. L'efficacité de ce plan repose sur la prévention, la responsabilité, la vigilance et la solidarité de tous !

OLYMPIADES

BOUGER ENSEMBLE POUR ENTREtenir LA FLAMME



**RELAYS
isère**

OCTOBRE 2023 > JUILLET 2024

**20
TERRE
DE JEUX
24**

Tous les enfants et seniors sont les bienvenus !

À quelques semaines de l'ouverture des Jeux olympiques, le CCAS vous propose de participer à une sélection d'épreuves adaptées à tous.

L'après-midi du 3 juillet, les enfants du centre de loisirs feront équipe avec les seniors de la commune (à partir de 65 ans) pour relever des challenges variés. Et pour se remettre de ces défis, un goûter clôturera la journée.

CONTACT CCAS

☎ 04 76 59 07 03 • ccas@mairie-smu.fr • 2 place de la Mairie, 38410 Saint-Martin d'Uriage

Accueil du public aux horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie : de 8h à 12h et de 14h30 à 17h du lundi au vendredi.



EN BREF

APPEL À CANDIDATURES

La commission communale pour l'accessibilité travaille sur les actions à mener pour que la commune soit toujours plus accessible à tous.

Les personnes intéressées pour siéger à cette commission doivent présenter leur candidature à Monsieur le Maire, Président du CCAS, 2 place de la Mairie, 38410 Saint-Martin d'Uriage ou par courriel à ccas@mairie-smu.fr avant le 31 juillet 2024.

SERVICES À DOMICILE

LES SERVICES QUI FACILITENT LE QUOTIDIEN DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Pour faciliter le maintien à domicile d'une personne en perte d'autonomie, le recours aux services à domicile est une solution efficace et sécurisante pour la personne et ses proches. Voici une liste non exhaustive de certains dispositifs :



L'AIDE À DOMICILE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Ce service permet d'aider les personnes dans les actes de la vie quotidienne. Des aides à domiciles et auxiliaires de vie indépendantes sont présentes sur la commune et des sociétés interviennent aussi.

LE PORTAGE DE REPAS POUR SOULAGER LE QUOTIDIEN

Le repas choisi est livré à domicile sous barquette à usage unique et présente toutes les garanties de fraîcheur et d'hygiène. Les menus équilibrés changent chaque jour et sont livrés plusieurs fois par semaine.

LA TÉLÉALARME POUR ÊTRE EN SÉCURITÉ, ET RASSURER SES PROCHES EN CAS DE BESOIN

Un système installé à domicile permet à partir d'une pression sur un émetteur d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance.

L'utilisateur indique les coordonnées des personnes formant son réseau de solidarité qui pourront intervenir à domicile suite à une demande d'aide ou à un appel d'urgence.

Ces services peuvent être pris en charge via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou par les caisses de retraite.

MUTUELLE SANTÉ



Grâce à une convention signée entre le CCAS et l'assureur AXA, il est proposé aux habitants de Saint-Martin d'Uriage de bénéficier d'une réduction allant jusqu'à -20% sur leur contrat santé.

➔ **Pour toute demande d'information, contactez l'interlocuteur AXA :**
Hélène Sanfourche ☎ 06 73 75 69 03 • helene.sanfourche.am@axa.fr



CRÈCHES

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DES ÉQUIPES DES CRÈCHES : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Le 12 avril dernier les équipes des crèches se sont réunies pour une journée pédagogique.

Les journées pédagogiques sont des temps de mise en place de projets pour les professionnelles de la petite enfance qui se retrouvent sans la présence des enfants. C'est l'occasion de travailler en équipe plénière : directrices, adjointes, éducatrices, agent d'entretien et de restauration, encadrantes... La coordinatrice organise sa journée pour participer aux temps de travail et de réflexions des 3 crèches.

Pour cette journée, les 3 crèches avaient décidé de travailler sur le « projet d'établissement », document obligatoire mettant en œuvre la charte d'accueil du jeune enfant. Il constitue un cadre de référence global qui pose les pratiques et les caractéristiques de fonctionnement, les objectifs communs et les orientations de l'établissement au service de l'enfant et de sa famille.

Prochaine étape : la rédaction du document !

PASS' JEUNES CITOYENS

PARTICIPEZ À UNE BELLE AVENTURE AU SERVICE DU COLLECTIF !



Lors d'un jury, en février dernier, composé du coordinateur du service Jeunesse et de trois élus de la commission éducation- enfance- jeunesse, neuf jeunes Saint Martinois ont présenté leurs actions et leurs projets. Ils ont obtenu chacun des aides financières de 50€ ou 100€.

Un autre jury aura lieu à l'automne. Si vous voulez, vous aussi, participer au dispositif Pass'Jeunes citoyens, il faut :

- avoir un projet personnel ou professionnel
- avoir entre 10 et 25 ans,
- résider dans la commune
- accomplir 2 actions parmi les 4 thématiques suivantes :
La Solidarité - L'Environnement - La Prévention - Le Patrimoine

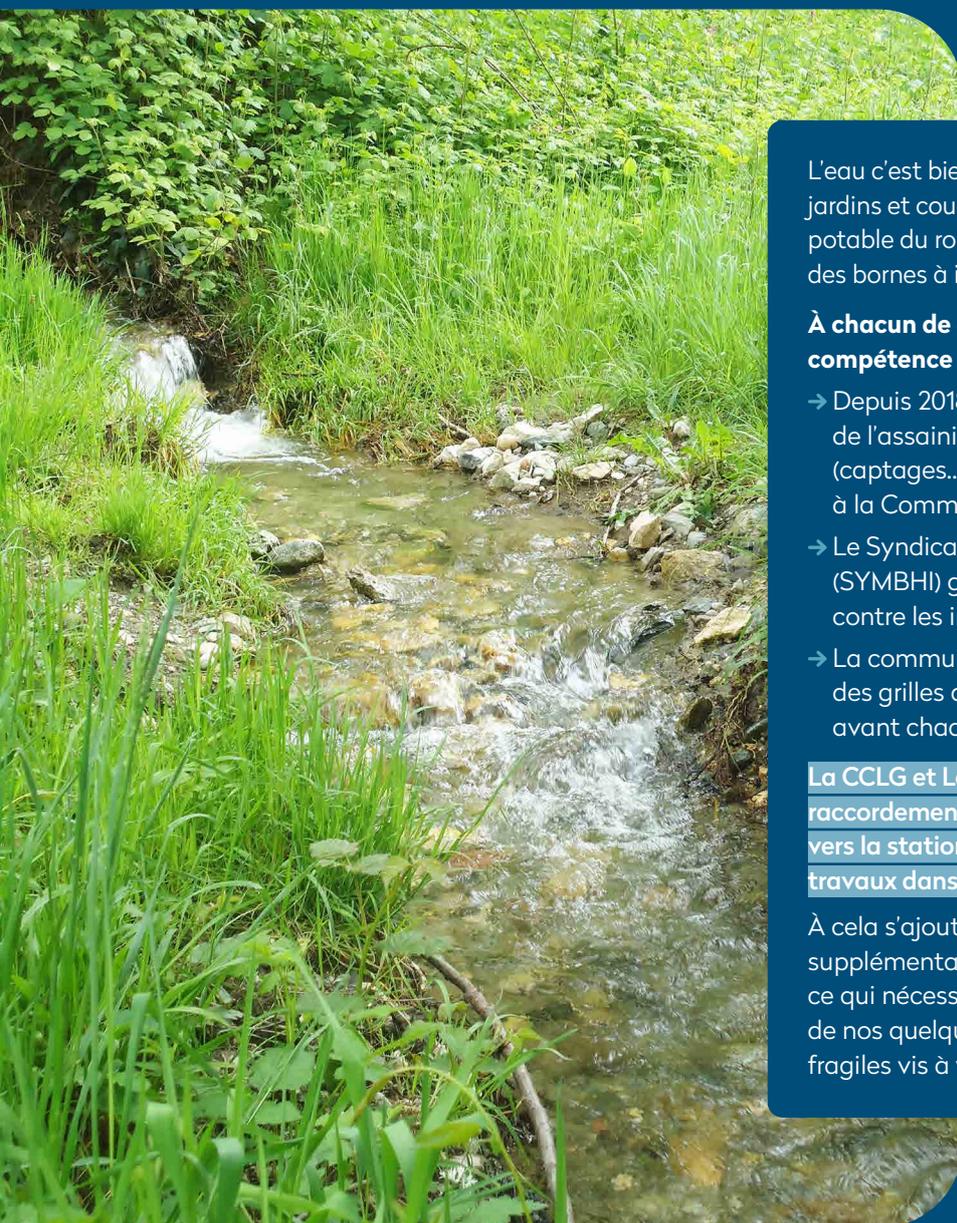
➔ **Pour plus d'informations, prendre contact auprès du service jeunesse (PIAJ) :** ☎ 04 76 59 77 24 ou service.jeunesse@mairie-smu.fr.

BIEN ACCOMPAGNÉ PAR UN PRINTEMPS PLUVIEUX, UN GRAND ANGLE SUR L'EAU

À SAINT-MARTIN D'URIAGE POUR ABORDER CE THÈME DANS TOUTES SES DIMENSIONS.



Notre commune recèle un très grand nombre de sources et captages, alimentés principalement par des eaux de surface, vulnérables car liées aux précipitations dont les chutes de neige, qui vont diminuer à long terme. Notre appartenance à la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) nous permet de nous inscrire dans un bassin plus large avec un fond de vallée et des nappes phréatiques plus résilientes aux fluctuations météorologiques, mais aussi une ressource globale partagée par plus d'habitants, d'industriels et d'agriculteurs locaux, ces derniers étant les premiers affectés par les épisodes de sécheresse.



L'eau c'est bien entendu celle qui tombe du ciel, arrose nos jardins et coule dans nos ruisseaux, mais c'est aussi l'eau potable du robinet, les eaux des douches et des toilettes, celle des bornes à incendie, celle qui inonde en cas de grosse pluie...

À chacun de ces usages ou dangers correspond une compétence et un service public qui le prend en charge :

- Depuis 2018, les services municipaux d'eau potable et de l'assainissement, ainsi que les matériels, ressources (captages...) et le budget correspondant, ont été transférés à la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG).
- Le Syndicat Mixte du Bassin Hydraulique de l'Isère (SYMBHI) gère les milieux aquatiques et la protection contre les inondations.
- La commune gère les eaux pluviales (35 km de réseau, des grilles d'avaloir nettoyées par les services techniques avant chaque orage) et la défense incendie (200 bornes).

La CCLG et La Métro investissent 4 M€ dans le raccordement de la plus grande partie de nos eaux usées vers la station d'épuration Aquapole, avec un démarrage des travaux dans la Combe du Sonnant planifié en octobre 2024.

À cela s'ajoutent les ressources communales supplémentaires à affecter à la réparation des désordres, ce qui nécessite des arbitrages, notamment pour le maintien de nos quelques 55 km de voiries construites sur des terrains fragiles vis à vis de l'eau.

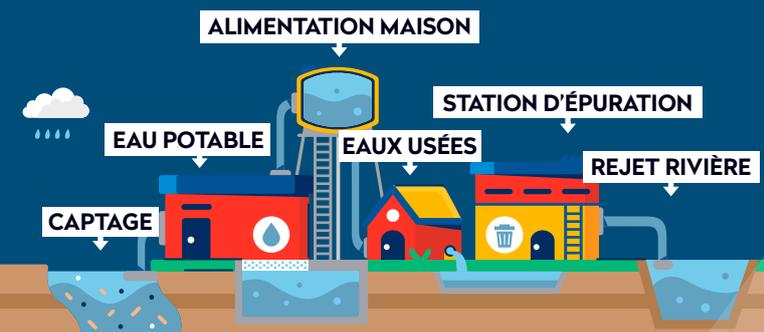
LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN (CCLG)

DANS NOTRE COMMUNE

La SPL Eaux de Grenoble-Alpes assurait la gestion de l'eau dans notre commune au moment du transfert de compétence à la CCLG.

Cette délégation a été maintenue lors du transfert mais le donneur d'ordres est devenu la CCLG. Cela a été transparent pour l'usager jusqu'à présent, mais des changements sont à l'œuvre. Grenoble-Alpes-Métropole a internalisé la production de l'eau au 1^{er} janvier 2024 et ce sera le tour de la distribution au 1^{er} janvier 2025. En 2025, la production et la distribution se feront avec un accord cadre CCLG-entreprise VEOLIA et la facturation sera faite par la CCLG. Il en sera de même pour l'assainissement.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU



LE SAVIEZ-VOUS ?

La CCLG harmonise les tarifs de l'eau dans l'ensemble de ses communes, la conséquence pour les Saint-Martinois est une augmentation de 6% en 2024 des tarifs sur la prochaine facture d'eau.

Le **règlement de l'eau potable** a été établi par le Grésivaudan en 2018. Applicable à Saint-Martin, il présente au moins une différence par rapport à celui en vigueur précédemment : la responsabilité de l'usager en cas de fuite d'eau s'étend à la totalité du réseau situé en terrain privé. Le précédent règlement limitait cette responsabilité au réseau situé après le compteur. Cela peut faire une différence pour nos habitants qui sont invités à vérifier qu'ils disposent d'une assurance « fuites » adéquate.

👉 Tous les Saint-Martinois sont invités à consulter les tarifs et les règlements sur le site du Grésivaudan : www.le-gresivaudan.fr/215-eau-et-assainissement.htm

À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA CCLG

La CCLG distribue près de 14 millions de m³ d'eau par an sur son territoire et traite 4 millions de m³ d'eau usées dans ses 29 stations. Près de 1400 km de tuyaux sont nécessaires pour l'eau potable et 863 km pour l'eau usée. Le linéaire des égouts d'eau de pluie, qui reste dans la compétence des communes, est de près de 500 km.

Ces linéaires doivent être entretenus car vieillissants. Depuis 2018 la CCLG a investi 33 M€ dans le renouvellement de 30 km de canalisations d'eau et 17 M€ pour 23 km de canalisation d'eaux usées. Il en faudrait moitié plus pour espérer renouveler les réseaux en... cent ans !

La CCLG protège la ressource : elle gère le périmètre rapproché des captages et procède à des achats de parcelles dans ces espaces, parfois en devant mettre en place une procédure de déclaration d'utilité publique. Les performances des réseaux d'eau potable sont très variables sur les communes de l'intercommunalité, avec un taux moyen de fuite de 15,8%, proche du taux national, qui cache de grandes disparités entre les communes de l'intercommunalité. Un rendement cible de 85%, sous peine d'amendes, a été fixé par la loi « Grenelle 2 ». Saint-Martin d'Uriage fait figure de bon élève avec un taux de rendement de 92,78 %.

Le Grésivaudan a lancé dès 2022 un plan de recherche de fuites sur les 17 communes aux rendements les plus faibles.

La CCLG assainit : les performances du réseau d'assainissement de notre intercommunalité sont handicapées par diverses non-conformités¹ de cinq stations d'épuration (STEPS) dont celle du Sonnant, qui va être enfin supprimée au profit d'une canalisation nous reliant directement à Aquapôle. Les assainissements individuels, nombreux (300) dans notre commune et qui ont vocation à le rester au vu des coûts de mise en réseau, sont contrôlés par le SPANC du Grésivaudan.

La suppression de la STEP du Sonnant et le transfert des effluents à Aquapôle ne fait que rajouter un (petit) flux supplémentaire à ce que le Grésivaudan envoie déjà à Aquapôle (1,5 millions de m³/an). Or une réglementation récente oblige d'évaluer la conformité d'Aquapôle au niveau du « système » composé de la station et des réseaux de transport qui lui sont raccordés.

Pour éviter de mettre en difficulté Aquapôle et d'avoir à payer d'importantes pénalités, le Grésivaudan entreprend une recherche systématique des « eaux claires parasites », ces milliers de m³ d'eau qui pénètrent dans le réseau d'eaux usées provenant de branchements individuels non conformes (chenaux de toiture envoyés dans les égouts, mauvais branchements de réseaux d'eau pluviale...) ou de

réseaux non séparatifs (encore présents dans certaines communes voisines) ou encore de canalisation poreuses ou cassées laissant entrer les eaux de pluie. Des travaux de gainage de tuyaux ont déjà eu lieu dans notre commune, ainsi que la redirection de l'eau en sortie de l'établissement thermal vers le Sonnant. De nombreux autres travaux sont prévus et nécessiteront un soutien de la commune.

Travaux d'investissement de la CCLG en 2023-2025 pour mise en conformité du réseau d'assainissement de Saint-Martin d'Uriage

OBJECTIF :

Mise en conformité réglementaire

Suppression STEP du Sonnant : raccordement au système d'assainissement Aquapôle et mise en place d'un bassin de stockage restitution

4 000 000,00 €

OBJECTIF :

Réduction des eaux claires parasites

Réhabilitation des collecteurs + autres opérations si précisé.

- Allée des petites maisons
- Chemin du Moulin (croisement avec la rte de chamrousse et croisement avec le chemin de Pré Roudon)
- Route des Balcons de Saint-Martin
- Route de Pierval
- Route du Bouloud Haut / Vernon
- Route de Vernon - Gainage DN200 sur 150 ml
- Route du Meffrey - Gainage DN200 sur 250 ml
- Chemin de la Riquette - Gainage DN200 sur 75 ml + recherche d'infiltration
- Bouloud - Gainage et renouvellement
- Route de chamrousse - Gainage DN200 sur 450ml + 1 manchette DN200 (intersection rte des Balcons de Saint-Martin/ Route du Belin)
- La Richardière - Gainage
- Au Tapas - Gainage

1 267 540 €

OBJECTIF :

Renouvellement patrimonial

Poste de refoulement Villeneuve d'Uriage : réhabilitation

105 000,00 €

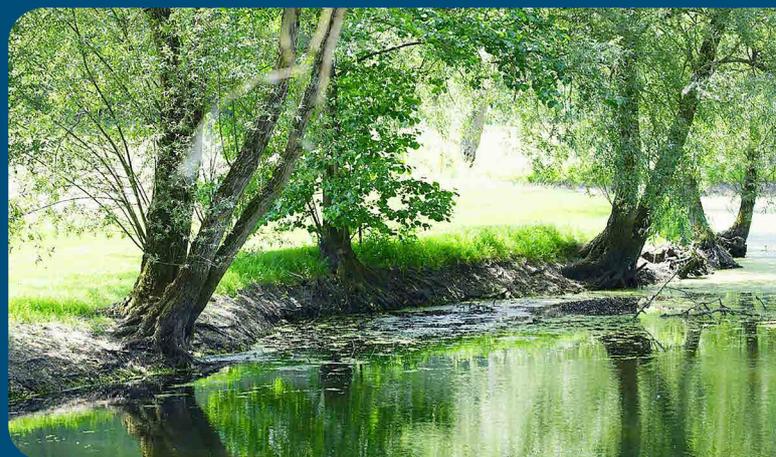
MONTANT TOTAL INVESTISSEMENT :

5 372 540 €

¹ Soit des performances épuratoires ne correspondant pas aux nouvelles normes soit que le rejet dans le milieu ne soit pas assez dilué.

RIVERAIN D'UN COURS D'EAU ?

Dans notre commune, plusieurs centaines de parcelles jouxtent un cours d'eau. Vous êtes propriétaire de l'une d'entre elles ? Vous avez des droits, mais aussi beaucoup de devoirs, notamment celui de protéger l'eau, la faune, la flore et les biens en aval.



Jusqu'où êtes vous propriétaire ?

Réponse dans l'article L215-2 du code de l'environnement : jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau. Vous êtes en charge de l'entretien des berges et de toute opération qui aurait lieu sur votre parcelle. Attention, certains travaux nécessitent un accord préalable des services de la police de l'eau.

Vos droits :

- de pêche, en s'acquittant d'une carte de pêche,
- de propriété,
- de prélever de l'eau ?

Oui, mais avec obligation de déclarer le prélèvement en mairie. Le volume du prélèvement doit être comptabilisé, un débit minimum doit être laissé pour la rivière et aucun prélèvement ne peut se faire en cas d'arrêté sécheresse. De plus la mise en place d'un dispositif orientant préférentiellement les écoulements de la rivière vers le système de prélèvement, entravant de ce fait l'écoulement des eaux et la libre circulation des populations piscicoles, est interdit.

Vos devoirs :

- Assurer le libre écoulement de l'eau.
- Respecter les servitudes de passage.
- Préserver la faune et la flore.
- Entretien : ne pas jeter les tontes d'herbe dans le ruisseau, évacuer les bois coupés qui ne doivent en aucun cas tomber dans l'eau...

→ **Plus de renseignements sur le site de la Préfecture :** www.isere.gouv.fr rubrique Actions de l'Etat/Environnement



LES BONNS GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

- Fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...
- Équiper ses robinets d'embouts mousseurs.
- Prendre une douche plutôt qu'un bain.
- Isoler le chauffe-eau et les tuyaux : l'eau chaude arrive plus vite !
- Investir dans des chasses d'eau 3 litres/6 litres.
- Remplir toujours complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les mettre en route et/ou utiliser la touche « éco »
- Vérifier de temps en temps son compteur d'eau pour s'assurer de l'absence de fuites. Par exemple relever l'index du compteur le soir puis le lendemain matin en s'assurant que personne n'utilise d'eau durant la nuit.
- Recycler l'eau. Par exemple : réutiliser l'eau de nettoyage des légumes pour arroser ses plantes.
- Choisir du matériel d'arrosage « goutte à goutte » (tuyaux poreux, micro-asperseurs...) qui consomme moins d'eau que les tuyaux d'arrosage classiques.
- Arroser le soir de préférence : cela réduit de 5 à 10 % les pertes dues à l'évaporation.

REPÈRES

	une chasse d'eau consomme de 6 à 10 litres d'eau		un lave-linge : 70 à 100 litres
	une douche : 40 à 80 litre		un robinet qui fuit : 4 litres/heure soit 35 m ³ /an
	un bain : 100 à 150 litres		un lavage de voiture : 200 litres environ
	un lave-vaisselle : 25 à 40 litres		

CONCERNANT LES PISCINES :

Économiser l'eau :

- Ne pas la vider pour ne pas avoir à la remplir !
- La couvrir la nuit pour limiter le refroidissement et l'évaporation, car une piscine perd 1 à 2 cm d'eau par nuit.
- Remplir ou faire l'appoint d'eau avec de l'eau de pluie, accumulée dans une cuve de rétention lors des mois précédant l'ouverture. En cas d'appoint d'eau avec de l'eau du robinet, faire couler doucement pour éviter de surcharger le réseau.

Où vider les eaux ?

Si vous n'avez pas arrêté le traitement chimique depuis au moins 15 jours, il ne faut pas vider directement dans un cours d'eau car l'eau de la piscine contient encore des produits désinfectants nocifs pour les écosystèmes.

Choisir un traitement à l'oxygène actif plutôt qu'au chlore ou au sel évite la formation de composés organo-chlorés sur le lieu d'infiltration, néfastes pour l'environnement. Ne pas vider dans une conduite d'eau pluviale car celle-ci se jette directement dans un cours d'eau, et jamais dans les égouts : il est strictement interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées les « eaux de vidange des bassins de natation » (Code de la santé publique Article R1331-2). Une infiltration dans le sol de la propriété permet aux résidus de produits de traitement d'être dégradés par l'écosystème du sol. Mais attention la perméabilité du sol doit être respectée. Avec les sols peu perméables de Saint-Martin, il y a un risque d'inondation chez les voisins ! Dans certaines zones, il faudra faire appel à une entreprise spécialisée.

Rappel : toute construction d'une piscine, enterrée ou non, doit faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie, pour n'importe quelle surface dans le périmètre protégé du Château et au dessus de 10 m² ailleurs.

POLLUTION DE L'EAU : TOUS CONCERNÉS !

On parle beaucoup de la dégradation des eaux due à l'industrie et à l'agriculture. Celles-ci sont surveillées et font l'objet de normes qui se renforcent.

Mais savez-vous qu'un seul mégot de cigarette jeté dans une rivière peut altérer la qualité de plusieurs dizaines de mètres cube d'eau, alors qu'en comparaison couper l'eau du robinet lorsqu'on se lave les dents arrive à sauvegarder quelques centaines de litres en une année ? La surconsommation de médicaments devient aussi un enjeu pour la qualité de l'eau. Il existe des moyens efficaces de limiter les quantités de résidus de médicaments présentes dans les milieux aquatiques : ne pas consommer inutilement de médicaments, respecter les doses, ne pas se débarrasser des médicaments inutilisés en les jetant dans sa poubelle ou dans son lavabo.

RÉDUCTION DES EAUX CLAIRES PARASITES: LE CAS DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL D'URIAGE (ETU)

L'Établissement Thermal d'Uriage a participé à une étude du Grésivaudan qui a montré que « l'eau de soin » (en sortie de piscine, douches...) avait des caractéristiques ne nécessitant pas de passer par l'assainissement.

Une première tranche de travaux réalisée par l'ETU a permis d'envoyer 100 m³/jour d'eau dans le Sonnant au lieu de l'envoyer dans l'assainissement. Une deuxième tranche de travaux est programmée en 2025/2026 pour rediriger dans le Sonnant 120 m³/jour supplémentaires, après la mise en place de bassins de décantation et de refroidissement.

Au total, la quasi totalité des 240 m³ d'eau journaliers de la source thermique d'Uriage, au débit très stable, se déverseront à nouveau dans le Sonnant, soit 3 litres/seconde (le débit d'étiage du Sonnant est de l'ordre de 200 l/s).



DU CHROME VI DANS L'EAU D'URIAGE ?

Il ne s'agit pas ici de l'eau des Thermes, très minéralisée avec de nombreux oligo-éléments, mais de l'eau des sources et autres captages de la commune.

Parmi ces oligo-éléments, le Chrome VI, présent dans l'eau de certaines sources de la commune, mais en dessous du seuil de référence de 20 microgrammes par litre (µg/L). En 2023, le seuil réglementaire est passé à 6 µg/L, et, de ce fait, certaines sources de la commune se retrouvent avec un taux supérieur à cette limite :

- **Secteur Croix de Pinet** : ressources Grand Gouillat et Perrot + réservoir Croix Pinet
- **Secteur Chavannais** : ressources Ravinouse et Delphin Gavin + réservoirs Chavannais et Saint-Martin.

Les services ont immédiatement œuvré pour diluer l'eau de ces sources avec celle des sources non impactées, afin de garantir un taux au robinet inférieur à la norme. Cela conduit cependant à une exploitation très complexe, qui dépend des consommations instantanées (un remplissage de piscine par exemple !).

Des études sont en cours pour éviter ce statu quo : traitement par osmose (onéreux et à la mise en œuvre complexe) ou dilution avec de l'eau de Casserousse (qui nécessite des travaux de restructuration du réseau et de respecter le droit d'eau de Grenoble-Alpes-Métropole de 150 000 m³/an).

LES RISQUES D'INONDATION À SAINT-MARTIN D'URIAGE

L'augmentation de la température moyenne de la planète est maintenant bien établie. Sa conséquence immédiate est que la quantité d'eau et d'énergie contenue dans l'atmosphère augmente. Mais il est difficile de dire comment cela va se traduire concrètement dans notre région, si ce n'est que la limite pluie-neige hivernale devrait en moyenne remonter au dessus de 2000m, les précipitations être plus intenses, les vents plus violents et les épisodes caniculaires se multiplier.

Face à des épisodes orageux plus intenses, le risque de crue de nos cours d'eaux concerne un seul d'entre eux : le Sonnant et son bassin versant de 30 km².

Depuis 2020 une étude de ce bassin versant est menée par le SYMBHI, l'établissement public en charge de l'aménagement et de la gestion des rivières du Sud Isère. L'étude porte sur les risques d'inondation et les manières de les prévenir, mais aussi sur la gestion des milieux aquatiques et le « bon fonctionnement » des ruisseaux, qui, souvent canalisés, bétonnés voire busés, se rappellent à nous en cas de pluies exceptionnelles. Elle établit les lieux où une crue décennale (Q10), trentennale (Q30) ou centennale (Q100) du Sonnant entraînerait des dégâts et quelles actions peuvent être entreprises pour diminuer ou retarder l'inondation. Elle a modélisé la totalité du bassin versant du Sonnant et établi des scénarios de crue en fonction de la fréquence de retour de la crue. Q10, ce sont 13 m³/s à Gières et l'eau passe encore sous les ponts, Q30 (21 m³/s) et Q100 (30 m³/s) débordent et inondent Gières. Pour rappel, à l'étiage, le débit du Sonnant est de quelques centaines de litres...

Le résultat principal de l'étude est l'absence de fort impact pour notre commune

Ceci quel que soit le type de crue, à la différence de Gières où jusqu'à 8000 personnes seraient impactées, directement ou non, par une Q100. Les pentes sur notre commune empêchent en effet l'accumulation d'eau et beaucoup de hameaux sont en altitude. Les surfaces recouvrables d'eau en cas de crue correspondent aux endroits peu pentus de notre commune : les Seiglières, le parc d'Uriage et quelques zones de rencontre d'affluents en aval du parc. Ces zones devront être travaillées pour redonner aux ruisseaux plus d'espace. Des ouvrages sous-dimensionnés devront être replacés et le curage des zones de dépôt d'alluvions devra être régulier. Cependant rien ne peut, dans notre commune, retarder une crue sur Gières, à part la zone du Marais qui a vocation à retenir temporairement une partie des eaux de pluie, notamment pour ralentir un débordement du torrent des Barreaux sur lequel est construit l'hôpital.



SMMAG

NOUVELLE ORGANISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR NOTRE COMMUNE

Le syndicat mixte de la mobilité de l'aire grenobloise (SMMAG) a adopté une nouvelle organisation pour la rentrée de septembre 2024, avec pour objectif de rendre le réseau plus lisible et facile d'usage sur les territoires de la métropole grenobloise, du Grésivaudan et du Voironnais.



Notre commune est concernée par l'intégration des lignes régionales T87, T88 et T89 avec adaptation des horaires pour garantir une complémentarité avec les autres lignes. Les horaires et les fréquences vont donc évoluer pour nos lignes Proximo, Flexo et Sacado (desserte scolaire).

Une tarification unique sera mise en place sur les périmètres de la Métropole et du Grésivaudan, avec un ticket unitaire à 2€ ou 1,57€ pour les carnets de 10 trajets, un abonnement mensuel à 66,40€, annuel à 664€, et un changement important pour les usagers scolaires qui devront désormais souscrire un abonnement annuel de 187€.

Il n'y aura pas de changement pour les étudiants, avec un abonnement annuel à 187€. Une réunion d'information du « Comité local des mobilités Sud Grésivaudan » devrait être proposée par le SMMAG avant la rentrée.

→ **Toutes les informations seront mises à jour sur :** www.mobilités-m.fr

TRAVAUX

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DANS LA COMBE

Les travaux de la Combe entre la station d'épuration et Gières sont devraient débuter à l'automne pour une durée estimée à 19 mois.

Le principe d'alternat sur 200 m est conservé, 7 jours sur 7 et sur toute la durée du chantier. Le retard est estimé à 10 min avec une hypothèse de 600 véhicules/heure dans un sens. Cela nécessite de réduire le flux actuel de 200 véhicules. Les travaux liés aux aménagements cyclables devraient être réalisés en parallèle, avec un décalage de un à quatre mois après l'achèvement du 1^{er} chantier.

Des informations plus précises seront communiquées à la commune, qui ne manquera pas de les relayer.

MODIFIONS NOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT !

Il est nécessaire de penser dès à présent à modifier nos habitudes. Les perturbations de la circulation dans la combe sont l'occasion de faire autrement !

→ Toutes les propositions faites par le collectif Mobilité sont à retrouver sur : projets-citoyens-smu.org/groupe_de_travail/mobilite-smu



RENDEZ-VOUS NATURE EN ISÈRE AUX SEIGLIÈRES

Animations gratuites proposées par le Département de l'Isère, sur inscription auprès du bureau d'information touristique d'Uriage : 04 76 89 10 27. Inscriptions ouvertes environ 1 mois avant la date de l'animation.

Rendez-vous 15 min avant l'heure de l'animation : Auberge des Seiglières. Tout public.

- **Samedi 20 juillet, 10h-12h30** : Arbres et forêts.
- **Samedi 3 août, 15h30-18h** : Arbres et forêts.
- **Dimanche 1^{er} septembre, 15h30-18h** : Traces et indices de la faune sauvage.
- **Dimanche 29 septembre, 14h30-17h** : Forêt d'automne.

ALIMENTATION

LABEL ECOCERT

LABELLISATION DE LA CUISINE CENTRALE

La cuisine centrale ainsi que ses restaurants ont obtenu le maintien du niveau 1 du label Ecocert en cuisine à la suite de l'audit du mois de décembre 2023. Le label avait déjà été obtenu en mars 2021 selon un référentiel moins renforcé.

Nouveau référentiel en application depuis le 1^{er} janvier 2023 :

Les 3 niveaux de labellisation

	 Niveau 1	 Niveau 2	 Niveau 3
+Bio	au moins 20% de bio par an	au moins 40% de bio par an	au moins 60% de bio par an
+Local	au moins 4 composantes bio et locales par mois	au moins 8 composantes bio et locales par mois + 2 ingrédients bio équitables	au moins 12 composantes bio et locales par mois + 4 ingrédients bio équitables
+Sain	Pas d'OGM Des menus clairs Protéines de qualité Des additifs et graisses hydrogénés interdits Fruits et légumes de saison	+ 50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + Formation des cuisiniers	+ 80% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés + De menus végétariens ou semi-alternatifs
+Durable	Lutte anti-gaspillage Diagnostic des polluants Education à l'alimentation durable	+ Gestion écologique : déchets, eau, énergie + Limitation des plastiques et des détergents toxiques	+ Eco-détergents + Vers le zéro plastique + Optimisation des tournées de livraison

MOUSTIQUE TIGRE

AGISSONS POUR UN ÉTÉ PLUS TRANQUILLE !

Le moustique tigre est implanté dans notre commune depuis quelques années. Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, il peut véhiculer des maladies virales : dengue, chikungunya, zika.



Il réapparaît chaque printemps et colonise les contenants naturels ou artificiels remplis d'eau stagnante. La femelle pond ses œufs juste au-dessus du niveau d'eau.

Une fois dans l'eau, les œufs, jusqu'à 150 par ponte, se développent en une semaine environ. Pour que le moustique tigre ne se développe pas chez vous, voici quelques gestes à mettre en œuvre jusqu'en octobre :

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler. Renouvelez les contenants une fois par semaine.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et entretenez votre jardin.
- Couvrez hermétiquement les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables non utilisées ou hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

➔ **Pour en savoir plus :** agirmoustique.fr
environnement@mairie-smu.fr

NOUVEAU DISPOSITIF

AMÉLIORATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS



Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Grésivaudan du 25 mars dernier a voté un nouveau dispositif d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat à destination des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des copropriétés.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.le-gresivaudan.fr à la rubrique Démarches et services - Habitat et logement. Un numéro unique vous permet de contacter un conseiller : ☎ 0801 902 138.

Les entreprises peuvent aussi être accompagnées de façon personnalisée par téléphone ou rendez-vous. Allez consulter la rubrique Démarches et services - Entreprendre. Appelez le ☎ 04 38 38 19 31 les lundis et mardis de 13h30 à 17h30.

Le Conseil municipal du 20 décembre 2023 a voté à l'unanimité le plan d'actions biodiversité qui donne les orientations pour les dix prochaines années. Ce vote est l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené à travers la réalisation du diagnostic de la biodiversité communale (consultable sur le site), ainsi que des dizaines d'ateliers et réunions publiques.

Plus de 2000 espèces connues de fleurs et d'animaux sauvages vivent à nos côtés, grâce à la mosaïque de parcs et jardins, au bocage agricole et ses 19 km de haies, aux prairies à orchidées, à la diversité des boisements, aux zones sèches et aux milieux humides, aux orientations des versants et aux différentes altitudes.

Pour maintenir les multiples services rendus : pollinisation, épuration de l'eau... l'ensemble des élus et des services se mobilisent sur une ou plusieurs fiches actions. Ce plan d'actions en 24 fiches est aussi le vôtre, afin d'améliorer la connaissance et d'agir tant au niveau professionnel, associatif que personnel.

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ* SUR LA COMMUNE, C'EST...

PRÉSERVER LA FORÊT

en maintenant et en améliorant les boisements anciens, en favorisant les feuillus. En conciliant les activités (économiques et de loisirs) en forêt avec les enjeux (vie du sol, espèces protégées) et les zones de repos de la faune sauvage.

→ Qui est acteur ?

Commune, propriétaires forestiers, ONF, usagers de la forêt

L'INTÉGRER DANS LES ZONES HABITÉES

en favorisant son accueil dans les différents espaces verts, les jardins et les bâtis (haies locales, intégration au bâti, adaptation des pratiques, fauche tardive).

→ Qui est acteur ?

Habitants, Commune

PRÉSERVER LE PATRIMOINE REMARQUABLE

en maintenant ou restaurant des habitats (prairies sèches, zones humides) et en préservant les espèces protégées, les arbres remarquables.

→ Qui est acteur ?

État, Commune, Département, agriculteurs, naturalistes, habitants

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

en adoptant de bonnes pratiques d'entretien et de bons réflexes pour éviter la dissémination (chenille processionnaire, Buddleia, Renouées, ...).

→ Qui est acteur ?

État, Département, Commune, habitants

MAINTENIR LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES

en améliorant les passages dans les jardins, en forêt, sur les routes, en milieu agricole et aquatique, en diminuant la pollution lumineuse et ainsi permettre le déplacement des espèces pour leur survie.

→ Qui est acteur ?

État, Département, Région, habitants, agriculteurs, Commune

PRÉSERVER LE BOCAGE

en protégeant le foncier agricole, en augmentant le réseau et la qualité de haies et en limitant la fermeture des prairies sèches.

→ Qui est acteur ?

Propriétaires de terrains, État, agriculteurs, Département, Région, Commune

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET INFORMER

en lisant le diagnostic, en menant des inventaires et des actions pédagogiques (science participative, conférences, sorties,...).

→ Qui est acteur ?

Commune, professeurs des écoles, naturalistes, universitaires, habitants

S'IMPLIQUER en agissant à son échelle (professionnelle, personnelle), en adoptant des pratiques favorables pour l'environnement (participer à des chantiers, manger local, aire éducative terrestre,...).

→ Qui est acteur ?

Habitants (Biodiversiteurs), élus, agents, entreprises, associations

Vous trouverez sur le site de la mairie, les thématiques, le détail des enjeux et les objectifs opérationnels.

➔ **Pour plus d'informations, participer à des animations, ou rejoindre le collectif :** biodiversite@mairie-smu.fr

*Ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent et les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.



EXEMPLES D' ACTIONS



L'INTÉGRER DANS LES ZONES HABITÉES LA BIODIVERSITÉ DES JARDINS

Les jardins représentent une superficie très importante dans la commune, ce qui est d'autant plus important à prendre en compte ! Vous pouvez envisager de petits aménagements simples qui vont favoriser la venue d'une multitude d'espèces : limiter les éclairages extérieurs, accueillir la faune, privilégier les plantes locales, jardiner sans pesticide, remplacer sa haie de thuyas et de lauriers par une haie champêtre locale.

Un groupe d'habitants, les Biojardiniers, s'impliquent et peuvent vous accompagner sur ce sujet.

→ **Plus d'informations :** projets-citoyens-smu.org ou www.ofb.gouv.fr/la-biodiversite-dans-le-jardin



PRÉSERVER LE PATRIMOINE REMARQUABLE INVENTAIRE ET PROTECTION DES ARBRES REMARQUABLES

Les arbres remarquables de Saint-Martin d'Uriage font partie intégrante du patrimoine naturel et, pour certains, du patrimoine culturel de la commune. Ce patrimoine manque de reconnaissance auprès des divers acteurs communaux et il semble urgent de mener une action pour le préserver.

L'objectif de cette fiche est de mettre à jour l'étude qui a eu lieu en 2006, sensibiliser sur la conservation des 9 arbres remarquables existants et planter de nouveaux arbres lors d'occasions particulières.



S'IMPLIQUER ET AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET INFORMER L'AIRE ÉDUCATIVE TERRESTRE

Les aires éducatives terrestres (AET) confient à des élèves et à leur enseignant la gestion participative d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire, mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

Le site devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CM1 à la 3^{ème}, leur enseignant et leur référent. Parmi les actions imaginables, on peut citer par exemple : expériences scientifiques, chantier participatif, suivi écologique simple, etc.





AGENDA CULTUREL

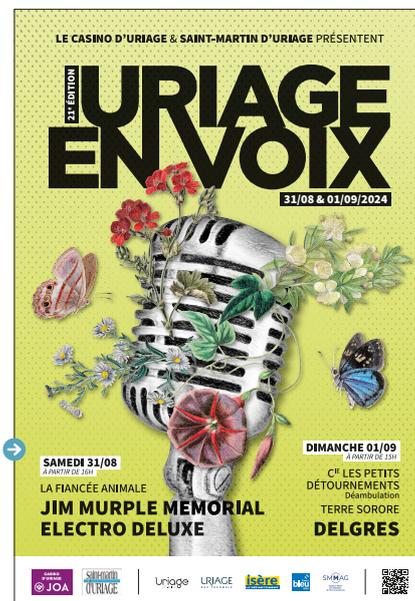
URIAGE EN DANSE • SAMEDI 6 JUILLET 19H

Pour cette 8^{ème} édition, nous vous invitons à vibrer au rythme des pas des danseurs dans le Parc d'Uriage. Des compagnies amateurs, jeunes ou plus expérimentées, viennent vous présenter leur spectacle. Une programmation qui s'annonce riche en surprises et en émotions avec le croisement de différents styles.

En clôture, Jean-Claude Gallotta propose un bal participatif dans le Parc d'Uriage où tous les spectateurs sont invités à participer à une vaste et conviviale chorégraphie d'ensemble.

URIAGE EN VOIX • SAMEDI 31 AOÛT ET DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBRE

En vingt éditions, Uriage en Voix s'est fait une place au soleil dans le paysage des festivals isérois, à la sortie de l'été, une fois passées les grosses chaleurs, les départs et les retours de vacances, ce rendez-vous permet au public de partager le dernier week-end avant la rentrée dans une ambiance agréable et tranquille.



LEVER DE RIDEAU SUR LE SERVICE CULTURE ET ANIMATION DU TERRITOIRE !

La compétence de la promotion du tourisme gérée par l'Office Thermal et Touristique d'Uriage (OTTU) a été transférée depuis le 1^{er} avril 2024 à l'office de tourisme intercommunal Belledonne-Chartreuse (Communauté de Communes Le Grésivaudan). La mairie de Saint-Martin d'Uriage a donc internalisé la compétence culture, dont la gestion opérationnelle était jusque-là confiée à l'OTTU, en créant un service communal « culture et animation du territoire ».

Ce nouveau service regroupe la lecture publique avec la médiathèque et le service sport et vie associative. La programmation et la gestion du Centre Culturel Le Belvédère lui sont aussi confiées. Enfin, ce service interviendra pour certains événements de la commune : Uriage en voix, Uriage en Danse, Marché de Noël...

Ce nouveau service est composé de : Maud Maumon (chargée d'administration), Julien Selva (responsable du service et programmation), Aurélia Seguin (responsable de la médiathèque), Arnaud Barroz (réfèrent jeunesse à la médiathèque), Samuel Doux (sports et vie associative) et Samantha Kluska (chargée de communication culturelle). Vous trouverez toujours un accueil compétent et agréable au bureau d'information touristique d'Uriage, en la personne de Manon Solis, détachée par l'office de tourisme intercommunal Belledonne-Chartreuse. Elle sera bientôt épaulée par un nouveau collègue.



→ Toute l'actualité culturelle avec Smu' Bulle de Culture !

Le service culture a lancé sa newsletter : abonnez-vous et recevez une fois par mois, les actualités, l'agenda, les dates d'événements proposés au Belvédère par les associations culturelles ainsi qu'un retour sur ce qui s'est passé sur notre territoire ! N'hésitez pas à vous inscrire.

CONTACT SERVICE CULTURE

Pour les réservations de spectacle ou pour une demande d'information, merci de contacter le :

☎ 04 76 59 77 11 ou d'envoyer un mail à lebelvedere@mairie-smu.fr

LES PRIX ONT TROUVÉ LEURS LAURÉATS !

La fin de l'année scolaire rime aussi avec la fin des prix littéraires de la médiathèque.

Nombreux sont les lecteurs à avoir participé aux trois prix proposés cette année : le « Prix des Incorruptibles » (pour la jeunesse, de la maternelle au collège), le « Prix de la Bande Dessinée Alice & Clochette » et le « Prix du Polar de SMU » (public adulte). Merci pour la très forte participation de nos fidèles lecteurs qui pourront de nouveau s'essayer aux prix des Incorruptibles, de la BD Alice & Clochette, et du Roman ado-adulte de SMU l'année prochaine... **En attendant venez découvrir nos lauréats 2024 à la médiathèque !**

SCULPTURE

LE GRAND CASOAR A FAIT SON ENTRÉE À LA MÉDIATHÈQUE



À l'occasion de la venue du chef papou, la médiathèque s'est vue offrir par un artiste de la commune (déjà auteur d'un très beau portrait sur bois de Mundiya Kepanga) une sculpture appelée « Le grand Casoar ».

N'hésitez pas à venir l'admirer, sentir sa bonne odeur de bois mais aussi (surprise !) l'écouter vous raconter des histoires ou juste vous plonger dans une ambiance de bruits de la forêt...

FERMETURE DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque sera fermée du 5 au 10 août pour inventaire, puis du 12 au 31 août pour congés.

Durant cette période les boîtes de retours seront fermées.

COUPS DE ♥ JEUNESSE

QUAND ON EST AU MILIEU

Anika A. Denise

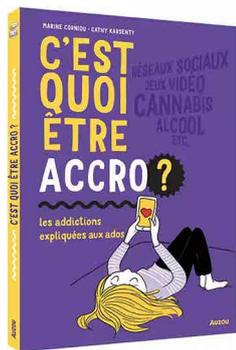
Être au milieu n'est pas toujours une place facile, entre le grand de la famille et le petit dernier, mais être au milieu veut aussi dire être entouré d'amour. Voici un album doux, touchant et joliment illustré, qui rend honneur à ceux qui sont au milieu. *Album, dès 3 ans.*



C'EST QUOI ÊTRE ACCRO ? LES ADDICTIONS EXPLIQUÉES AUX ADOS

Marine Corniou

Définition d'une dépendance, types de dépendances (écrans, aliments, désinformation, tabac, alcool, drogues...), conseils avisés et ressources de soutien, retrouvez dans ce petit livre très bien documenté et facile à parcourir tout ce qu'il faut savoir sur les addictions et comment s'en défaire. *Documentaire, public adolescent.*



TOUT CE QUI CONTE

Thomas Scot

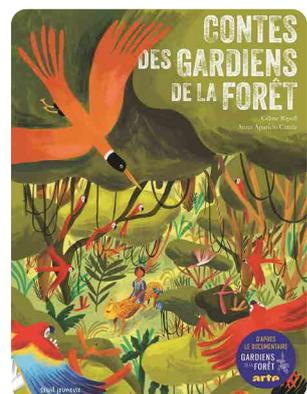
Un texte bien rythmé (parfait pour une lecture à voix haute), accompagné de grandes illustrations et petites devinettes qui vous rappelleront certains contes bien connus (et d'autres plus méconnus). Mais le point fort du livre réside surtout dans son histoire et sa morale : ne laissons pas disparaître les contes. *Conte, dès 6 ans.*



CONTES DES GARDIENS DE LA FORÊT

Céline Ripoll

Grâce à ce recueil de contes superbement illustré, (re)plongez dans les grandes forêts primaires de notre monde et suivez cinq Gardiens de la forêt en devenir dans leur combat contre la déforestation qui ravage leurs territoires. *Contes, dès 5 ans.*



ASSOCIATIONS

LE FORUM DES ASSOCIATIONS AURA LIEU LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE À LA RICHARDIÈRE



ENVIE D'APPRENDRE À JOUER DE LA GUITARE ?

Apprenez avec l'approche anglo-saxonne : « *La méthode globale* » (à lire sur le site web de l'association).

« Un travail pédagogique remarquable, ouvert et de qualité... », extrait du Dauphiné libéré du 20/12/2019.

- Guitare classique tous âges et tous niveaux
- Guitare d'accompagnement, rythmique
- Musique d'ensemble

Nouveau : initiation au piano d'accompagnement et piano classique.

➔ **Contact :** musique-smu.fr ☎ 06 86 68 29 62



PART'ÂGE : C'EST LE MOMENT

Venez essayer nos activités orientées vers la prévention (créneaux à venir) :

stretching • qi gong • gym dynamique
gym d'entretien • gym douce

La séance d'essai pour chaque activité est gratuite.

A domicile ou en salle dédiée : Massages bien-être, réflexologie plantaire, activité physique adaptée sur ordonnance, relaxation, prévention des chutes.

Activités culturelles : club de lecture, jeux d'ambiance, sorties et voyages culturels.

➔ **Contact :** partage38410@gmail.com
www.partageuriage.fr ☎ 06 35 66 40 44

PERMANENCES REPAIR-CAFÉ



Le « Repair Café » tient ses permanences le deuxième vendredi de chaque mois, dans un local de la maison des associations de 17h à 19h30 (entrée sur le coté droit de la maison).

Le « Repair Café » essaie de réparer le petit matériel mais également les vêtements. Nos bénévoles ne sont pas des réparateurs (pas d'obligation de résultats), mais ils ne sont pas non plus des bricoleurs. Ils sont tenus de respecter les règles de sécurité. La seule contrainte est qu'ils doivent venir avec leur propres outils ou machine à coudre (pour la couture), chacun mettant, cependant, son matériel à la disposition de tous pendant la permanence.

➔ Venez nous voir lors d'une prochaine permanence, ou contactez nous sur : repaircafesmu@free.fr



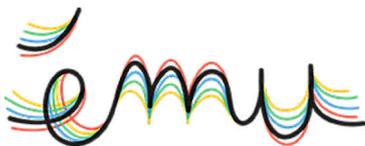
FIN DE LA SAISON SPORTIVE D'AÏKIDO ET INSCRIPTIONS POUR 2024-2025

Chers pratiquants d'aïkido, amateurs de chutes et de techniques, la saison touche à sa fin, et quel voyage ce fut !

Entre les ukemis gracieux, les katas envoûtants et les randoris endiablés, nous avons partagé des moments inoubliables sur les tatamis. Et maintenant qu'il est temps de ranger nos kimonos et nos bokkens, n'oublions pas de féliciter les nouveaux gradés qui se sont vus confirmer leur progression. Vous avez aimé cette saison ? Vous voulez plus de joie, de sueur et de chutes contrôlées ? Alors préparez-vous, car les inscriptions pour la nouvelle saison sont ouvertes !

On se retrouve sur les tatamis en septembre !

➔ **Rendez-vous sur notre site web :** aikidosmu.jimdofree.com.



INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025

La nouvelle saison de l'école de musique débutera courant septembre.

Si vous êtes intéressés par des cours d'instrument, de formation musicale, de chant ou pour rejoindre un groupe, rendez-vous sur notre site : www.ecole-musique-uriage.fr

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le secrétariat ou prendre rendez-vous au ☎ 04 76 89 54 26.

La saison 2023-2024 a été très animée, avec 3 scènes ouvertes à l'école, la soirée Zic'ocaz mémorable au casino d'Uriage, la participation d'un des groupes de l'école au festival Rock'n road de Vizille, diverses auditions, plusieurs représentations à l'extérieur (vœux du maire, foyer des personnes âgées,...). Cette riche saison se clôture en beauté avec la fête de l'école, « mai le son » et l'organisation de la fête de la musique au bourg le 21 juin.

YOGA TRADITIONNEL

HATHA YOGA



Nous vous proposons des cours de yoga traditionnel, non occidentalisé, tel qu'il était transmis par les grands Maîtres Indiens - une pratique corporelle de postures (âsanâs), d'exercices de respiration (prânâyâma) et de méditation avec une approche ayurvédique.

Les cours (créneaux à venir) sont enseignés par Stéphane Joukoff, professeur diplômé en Hatha Yoga en Inde avec une post-formation de Yoga intégral avec l'approche ayurvédique, membre de la FIDHY.

- Cours de médiation et relaxation : lâcher prise
- Cours « ADVANCED » pour ceux qui ont déjà pratiqué
- Cours « BEGINNERS » pour ceux qui souhaitent découvrir et commencer à pratiquer

Nous vous proposons également d'établir votre bilan ayurvédique.

➔ **Contact :** artmony777@gmail.com

YOGA KUNDALINI

COURS DE KUNDALINI YOGA À SAINT-MARTIN D'URIAGE



L'association Yoga Santé a le plaisir de vous informer que ses cours auront lieu pour la saison 2024-2025 un soir par semaine (créneau à venir).

Le Kundalini Yoga est une puissante technique d'harmonisation entre l'individu et l'environnement. Yoga de l'énergie, sa pratique dynamique fait rapidement ressentir ses effets. Il travaille sur notre configuration énergétique.

Une attention particulière est accordée aux influences vibratoires (pratique de mantras, bol tibétain). *L'équipe de Yoga santé*

➔ **Contact :** georgettevachon@live.fr
Georgette Vachon : ☎ 06 19 20 57 53
Nicole Ozene : ☎ 04 76 89 71 00



FÊTONS ENSEMBLE LE RETOUR DE L'ÉTÉ PAR UNE SALUTATION AU SOLEIL !

En sanskrit, « Surya » signifie le Soleil, et « Namaskar », salutation.

La pratique de la salutation au soleil met en lumière les 12 postures représentant chacune un des rayons du soleil libérant leur énergie. Nous nous sentons alors dynamisés, revitalisés, en harmonie avec la nature.

Pour 2024-2025, les inscriptions et les règlements seront automatisées via la plateforme « HelloAsso ». Sur notre site, fin juin, seront disponibles toutes les explications relatives à cette démarche, ainsi que la date à laquelle les inscriptions seront ouvertes.

Nous serons également présents au forum des associations début septembre. Namasté !

➔ yogasaintmartin.jimdofree.com



UN TCU RECORD

Depuis 2019, le club a pour mission de se développer ! Les chiffres attestent d'un fort dynamisme :

- Nombre d'adhérents : 159 à 270 • + 152% d'adolescents • passage de 8 à 15 équipes jeunes et adultes • 8 tournois annuels

Ce bilan est lié à la mise en place d'une politique sportive plus performante et mieux ciblée pour chacun, en privilégiant la qualité. Des événements majeurs rythment le club : l'ITF Uriage Eau thermale, les 11 semaines de stage et le projet TSA-inclusif qui permettent d'accentuer la visibilité du TCU et de la commune, du niveau départemental à international.

Un nouveau bureau actif emmené par M. Didier, nouveau président, et le dynamisme des deux enseignants C.Caqueux et A.Derosier : de nouvelles belles pages vont s'écrire !

➔ **Prochain rendez-vous :** tournoi Open LMC World, stages enfants estivaux, ITF.



RUGBY

ASS TOO TOUCH

Le Touch Rugby, né en Australie dans les années 60, se développe et séduit de nombreux joueurs(es) de tous âges : c'est un excellent moyen de pratiquer la technique sans risques avec un ballon de rugby, mais aussi de garder la forme grâce à un jeu de ballon ludique.



C'est un sport collectif basé sur la vitesse, la stratégie et l'agilité, et l'un des rares sports d'équipe qui se pratique en mixte, en loisir ou en compétition. Le Club créé en 2010 compte environ 40 membres hommes ou femmes, dont quelques-uns sélectionnés en équipe de France lors de compétitions internationales.

N'hésitez pas à participer à un entraînement (3 premiers entraînements libres et gratuits) !

➔ **Contact :** Laurent Courtiade, Président
829 route de St Nizier ☎ 06 08 52 07 42
asstootouch@gmail.com
f www.facebook.com/TouchRugbyTouchSMU



UNION DES COMMERÇANTS

Ce dimanche 17 mars 2024 fut pour l'union des commerçants l'occasion de saluer le départ de Gislaïne et Louis VAUDET après 34 ans de service à la boucherie.

De nombreux clients et commerçants étaient présents autour d'un verre pour leurs souhaiter une bonne retraite. Nous souhaitons également la bienvenue à Damien, nouveau reprenneur de la boucherie, déjà en place depuis la mi-février.

Nous sommes ravis de compter de nouveaux commerces adhérents à notre association : Plaisir d'embellir, Mademoiselle Aline et ACL Consulting depuis décembre 2023, « Carrefour city », « Carrousel Fleuriste », et « Agence Parc Immobilier » depuis avril 2024.

Prochaine animation proposée par l'UDCU :

Le vide grenier le dimanche 30 juin 2024

➔ **Si vous souhaitez participer envoyez un mail à :**
udc-uriage@orange.fr

LE FOOTBALL CLUB SAINT MARTIN D'URIAGE

UN ÉLAN DE SUCCÈS ET D'ENGAGEMENT

En cette période palpitante de fin de saison de football, le FCSMU vit au rythme des derniers matchs de championnat et prépare déjà la saison prochaine. Nos jeunes sont à l'honneur cette saison.

Les performances remarquables de nos équipes U13 et U17 les ont propulsées au sommet du championnat et nous sommes impatients de voir jusqu'où ils iront dans la poursuite de leurs objectifs sportifs.

La fin de saison est également le temps des tournois, certains internationaux, d'autres dans le sud de la France. Au-delà des résultats, nous préparons la saison prochaine et nous profitons de cette occasion pour adresser un appel à tous les jeunes talentueux nés en 2010 et 2011 pour renforcer notre équipe U15 pour la saison prochaine.

→ **Contact :** 532637@laurafoot.org



UNE BELLE RÉCOLTE DE MÉDAILLES POUR NOS JEUNES JUDOKAS !

Grâce à notre sensei Rolando, nos jeunes judokas se sont entraînés tout au long de la saison dans la bonne humeur et le sérieux de l'enseignement.

Le judo c'est la transmission des valeurs comme le respect, le courage, l'honneur, le dépassement de soi...

En cette fin de saison, nos jeunes ont participé à plusieurs tournois interclubs (Eybens, St Egrève, Domène, Gières...) et rapporté de belles médailles à la maison !

Nous terminerons par notre traditionnelle remise des ceintures le 27 juin prochain et vous donnons rendez vous pour une nouvelle saison en septembre prochain.

Encore bravo à nos jeunes judokas !

→ **Contact :** judo@asel-smu.fr



ET SI VOUS DEVENIEZ FAMILLE D'ACCUEIL DE BELLEDONNE SOLIDAIRE ?

Notre association accueille depuis 2016 de jeunes étrangers en détresse afin de les aider à régulariser leur situation et à s'intégrer dans notre pays.

Chaque jeune que nous accompagnons vers l'autonomie est accueilli par 5 familles pour 3 semaines chacune. La famille d'accueil héberge ce jeune et partage les repas avec lui. Deux coordinateurs vous déchargent de toutes les questions techniques liées à la scolarité, la santé, les transports etc... Votre rôle est strictement limité à l'hébergement.

Un planning périodique est établi à l'avance, tenant compte des contraintes des familles.

→ **Si vous avez envie de vous lancer dans cette aventure généreuse et que vous disposez d'une chambre libre 3 semaines tous les 4 mois, contactez-nous pour en savoir plus :** belledonnesolidaire@gmail.com

CHORALE LES GÉLINOTTES ONT 31 ANS

Les GélinoTTes ont le plaisir de vous annoncer leur prochain concert le jeudi 27 juin 2024 à 19h30 à la Chapelle de Saint Nizier, sous la direction enthousiaste de Tanya Flor.

De la Renaissance aux musiques actuelles, du français au slavon en passant par l'allemand, le latin ou l'italien, nous vous emmènerons en voyage au c(h)œur de la musique. Tchaïkovski, Schubert et Mozart, pour les plus connus, s'harmoniseront avec un chant africain, une chanson à boire de 1615 et bien d'autres surprises.

Ce printemps, la chorale a participé à deux concerts : Le 6 avril à Pinet avec les chorales de Venon et Revel au profit de l'association Retina pour la recherche ophtalmique, et le 17 mai à la salle Olivier Messiaen de Grenoble.

Patrimoine
de Saint-Martin d'Uriage

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024

41^E ÉDITION DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Très prisée, cette manifestation annuelle est un incontournable de la rentrée culturelle.

Les thèmes 2024 sont le patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions et le patrimoine maritime.

Comme chaque année, l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Patrimoine de Saint-Martin d'Uriage offre la possibilité de visiter des sites et des édifices dont certains ouvrent à titre exceptionnel pour l'occasion.

➔ **Le programme détaillé sera disponible sur les sites :** patrimoinemu.wixsite.com/psmu et chateauduriage.wordpress.com.

NOUVEAUX COURS DE DESSIN ADULTES AVEC ADN



L'association Art D'après Nature (ADN) propose un nouveau cours de dessin pour adultes à partir de la rentrée scolaire 2024 (créneau à venir).

Nous abordons les bases du dessin et chaque élève peut choisir sa technique préférée : crayon de couleurs, stylo, encre ou aquarelle. Les inscriptions pour l'année 2024-2025 sont ouvertes dès ce mois de juin.

Réservez une place pour les ateliers hebdomadaires et les mini-stages pour les enfants et les jeunes.

ADN est partenaire de la carte **Tattoo Isère**.

➔ **Contactez-nous pour plus de renseignements :**

artdapresnature@gmail.com • 06 03 11 20 91

Et suivez nous sur ADNEMU

MÉMO

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil Mairie : 04 76 59 77 10

Accueil CCAS : 04 76 59 07 03

Services techniques : 04 76 59 77 20

Service culture : 04 76 59 77 11

Médiathèque : 04 76 89 54 87

Urbanisme : 04 76 59 77 22

Service petite enfance : 04 76 59 77 12

Service scolaire : 04 76 59 77 24

Serveur cantine : 04 76 54 93 40

Service communication : 04 76 59 77 18

BIT : 04 76 89 10 27

Police pluri-communale : 04 76 89 54 07

Gendarmerie : 04 38 42 03 08

Urgence eau : 04 76 98 24 27

Urgence électricité : 09 72 67 50 38

RESA (transport sur réservation) :

0 800 941 103

www.mairie.saintmartinduriage.fr

Pharmacie de garde

Serveur téléphonique 3915

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, il suffit de se laisser guider par le serveur vocal et de saisir son code postal. (0,45€/minute + coût d'un appel)



HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie : 04 76 59 77 10

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 17h

Urbanisme : 04 76 59 77 22

Permanence téléphonique : mercredi et vendredi de 8h à 12h

Bureau postale Uriage : 36 31

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h45 • Samedi : 9h à 12h

Déchetterie de la Ronzière : 04 76 59 70 01

Déchetterie gérée par la CCLG, accessible à tous les Saint-Martinois.

Mardi, mercredi, jeudi : 13h à 17h45 • Vendredi : 9h à 17h45 • Samedi : 8h30 à 17h45

Fermée les jours fériés

PERMANENCES

Architecte

Prendre rendez-vous au service urbanisme : 04 76 59 77 22

Médiateur-conciliateur de justice

Prendre rendez-vous 04 76 77 23 81

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 9h à 11h en mairie de Domène.

Maison médicale de garde à Vizille

Contacteur au préalable 0 810 15 33 33 SAMU conseils médicaux

Ouverte aux patients :

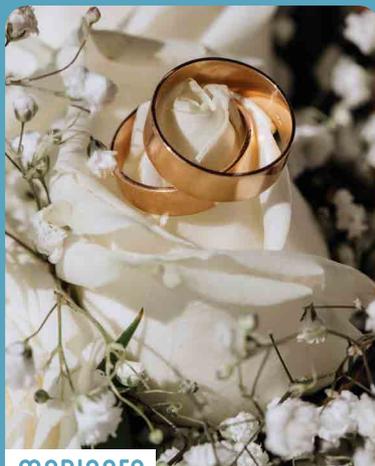
- la semaine en soirée de 20h à 23h • le samedi après-midi de 14h à 18h
- le samedi en soirée de 20h à 23h
- le dimanche et jours fériés de 9h à 12h, de 14h à 18h et de 20h à 23h



NAISSANCES

Imran MARLIER :
8 mars 2024

Mia GAIMARD :
14 avril 2024



MARIAGES

Alexandra COLLARDÉ
et **Gwendal VIARD-GAUDIN :**
9 mars 2024

Blandine CACLIN
et **Lionel MANGEARD :**
3 mai 2024

Leslie BROSSARD
et **Jonathan DA-FONSECA :**
18 mai 2024



DÉCÈS

André MOUGIN :
9 mars 2024

Pierre CHENEVAS-PAULE :
18 mars 2024

Martine LAVAL née BONNET :
26 mars 2024

Suzanne ZOPPÉ née SÉGURA :
31 mars 2024

Christian PAILHE-BELAIR :
10 avril 2024

Daniel JEANDOT :
20 avril 2024

Antoine PÉRONNARD-PERROT :
21 avril 2024

Georgette EXPILLY née ROBIN :
6 mai 2024



IL EST TEMPS DE
VOUS MONTRER !



VOUS SOUHAITEZ APPARAÎTRE
DANS LE MAGAZINE AU FIL DES SAISONS
AFIN D'ÊTRE VISIBLE SUR L'ANNÉE 2024 ?

Prenez contact avec l'agence **récioproque** !

Mail : pub@agencerecioproque.fr → **Tél. :** 04 77 93 11 57

AUTO-CONTROLE GRENOBLOIS

CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTO

DEKRA

10% de remise

sur votre contrôle technique
pour les habitants de Saint-Martin d'Uriage*

*Présenter un justificatif de domicile

9, rue des Glairons - Saint-Martin-d'Hères
Derrière la clinique Belledonne

04 76 42 80 74 - a.controle@wanadoo.fr



Prise de rendez-vous
en ligne sur
www.dekra-norisko.fr
ou en appelant directement



services à
la personne

Élagage
Création et
Aménagement paysager
Entretien parcs & jardins
Construction - charpente

& bois | paysage

boisetspaysage.fr



boisetspaysage38410@gmail.com



Construction - charpente
Benjamin chêne : 06 20 92 98 23

Aménagement paysager
Romain Vantalou : 06 10 89 66 20

Plomberie

Chauffage &
climatisation

Pompes
à chaleur



15, chemin de l'Abreuvoir
38410 Saint-Martin d'Uriage
06 45 64 10 50
contact@r2cp.fr

www.r2cp.fr



TOITURES BOIS & ZINC

Kévin Sadoux

06 74 39 66 86 - toituresboisetzinc@gmail.com
www.toituresboisetzinc.fr

111, impasse de Malissole - 38410 Saint-Martin d'Uriage

Architéa | CONCEPTION - RÉNOVATION - EXTENSION.

1ER RÉSEAU NATIONAL
DE CONTRACTANTS GÉNÉRAUX.

Rénovation

Extension

Aménagement et Agencement

Rénovation énergétique

Études



07 81 10 49 32 - 07 83 21 13 71



GAUTHIER Paysage

Aménagements extérieurs : Terrasse lauze et bois
Enrochement - VRD - Enrobé - Tous travaux d'entretien

06 40 95 64 39

71, ch. du Pré-du-Nay - 38410 Saint-Martin d'Uriage
gaupaysage@yahoo.fr

Belledonne Carrelage

Votre salle de bain clé en mains

Faïence • Carrelage • Mosaïque • Marbre • Terrasse • Neuf & rénovation
06 83 38 49 88

Vaulnavéys le Haut

belledonne.carrelage@hotmail.com

SARL AMIGUET CHARPENTE

CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Spécialiste de la toiture joint debout



Tous travaux de toiture neuf et rénovation
ossature bois, bardage, habillage de bandeaux
pose de vélux, chéneaux et gouttières

3 route de la Combette
38410 St Martin d'Uriage

nicolasamiguet@gmail.com

06 30 64 21 75

www.amiguet-charpente-couverture.fr

50% de réduction
d'impôts
Déduction fiscale des dépenses pour les travaux
d'entretien courant des jardins de particuliers

AOLM PAYSAGES
ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Maud Leyssieux

Entretiens de vos jardins

Saint-Martin d'Uriage - maud.ley@hotmail.fr - 06 17 49 09 52

PRO ELECTRO PIÈCES

conseils
info panne
service après vente
devis

PIÈCES DÉTACHÉES
ÉLECTROMÉNAGER

toutes marques

Electrolux
AEG
Miele
Bosch
De Dietrich
Whirlpool
smeg

10-12, rue Fernand Pelloutier - 38130 Echirolles - 04 76 09 67 83 - sav@pro-electro.com

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

BENOIT MASSUCCO

04-76-89-71-52 | 06-51-88-02-92

MENUISERIEMASSUCCO@YAHOO.COM

503, CHEMIN DE PRÉ ROUDON

38410 ST MARTIN D'URIAGE



Changez d'air !



Déjeuner en famille ou entre amis
au coeur d'un parc de 12 hectares
Ouvert à tous 7/7

Formule 21€
Menu 25€



Renseignements & réservation : 09 62 50 47 89 - com@golfduriage.com

charpente couverture zinguerie

TITAN JEAN MARIE
06 08 47 05 62

TAXI ALEXANDRE GRANIER

CONVENTIONNÉ CPAM • GARE • AÉROPORT
TOUTES DISTANCES • 7/7 • 24/24

07 61 19 07 86

taxi.chamrousse@gmail.com
www.taxi-chamrousse.com



GARIBALDI

SARL

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION

Tél. 04 76 59 14 05

sarlgaribaldi@orange.fr

1604 route de Gières 38410 Saint-Martin d'Uriage